

# BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Publicité, s'adresser :  
Publicité de l'Ouest et du Centre  
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier  
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole  
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles  
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Cheques Postaux Nantes :  
6.015 pour le Syndicat Central,  
205.10 pour la Coopérative,  
235.34 pour la Société Mutuelle,  
147.18 pour la Confédération des Vignerons  
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les  
Ennemis des Cultures.



**LES STOCKS DE BLÉ.** — D'après des évaluations privées on estime, aux Etats-Unis, que le total des stocks visibles de blé dans le monde entier, au 9 juillet, était de 405.400.000 boisseaux contre 402.200.000 une semaine auparavant et 425 millions de boisseaux à pareille date en 1933.

**DES ORAGES** viennent de frapper de nombreux vignobles. Pour quelques-uns, les dégâts sont considérables, comme dans la vallée de la Garonne. Les grands crus de Saumur ont été particulièrement éprouvés. Gros dégâts aussi dans l'Hérault, le Gard, l'Alsace, l'Est et le Centre.

**SUPPRESSION D'ECOLÉES.** — Un décret du 12 juin réalisant la suppression de divers emplois, supprime les écoles d'agriculture d'Ajaccio, La Réole (Gironde), Fontaine (Saône-et-Loire), l'école de fromagerie de Maillet (Ain), les sections agricoles d'Excideuil (Dordogne) et Saint-Affrique (Aveyron).

**LA SOIE.** — Une loi du 8 juillet 1934, promulguée au « Journal Officiel » du 11 juillet, réglemente le commerce de la soie et des tissus de soie en réservant le vocabulaire « soie » aux seuls produits en provenance des insectes séricigènes.

**EN ALLEMAGNE.** — Le déficit de la récolte des céréales était évalué à 22.23 0/0 par rapport à l'an dernier, le prix du seigle a été élevé de 6 marks par tonne; celui du blé de 10 marks. Néanmoins, le prix du pain ne sera pas augmenté, le taux de blutage ayant été relevé à 75 0/0. On évalue à 450.000 tonnes, le surplus de farine de seigle ainsi obtenu.

**AU TEXAS.** — Des pelotons de cow-boys fusillent le bétail à raison de plus de 1.000 têtes par jour, afin de délivrer ces animaux de la torture de la soif. Plus de 61.000 bêtes ont été exécutées pendant les dernières sept semaines.

**LES VINS ARGENTINS** et chiliens sont en train de conquérir le marché des Etats-Unis faisant concurrence aux vins français et italiens. De grands espoirs sont fondés, en Argentine. Alors que le contingent assigné aux vins argentins est de 450.000 gallons, le volume des demandes d'autorisation des importateurs aux Etats-Unis a dépassé 350.000 gallons.

## NÉCROLOGIE

Nous apprenons, avec peine, la mort de M. HALGAND EUGENE, décédé à la Bernais, en Montoir-de-Bretagne, le 30 juillet, dans sa 66<sup>e</sup> année.

M. Eugène Halgand, éleveur averti, fut pour nous un vieux ami et un défenseur de nos organisations syndicales. Pendant cinq ans, il présida notre Section Agricole de Donges-Montoir.

En cette triste circonstance, nous adressons à M. et Mme Félix Halgand, M. François Halgand et toute la famille, l'expression de nos condoléances émues.

## Comment le Gouvernement se moque des Agriculteurs

Ce qu'a dit M. LAMOUREUX, ministre du Commerce, le 1<sup>er</sup> juillet, à Moulins, au 22<sup>e</sup> Congrès de la Mutualité :

« Quant à admettre les représentants de l'Agriculture à participer directement à la négociation des accords commerciaux, c'est une autre affaire. Pour mon compte, j'y suis nettement opposé. »

## Le nouveau Régime de Dégrevements pour Charges de Famille

Par application de la loi du 6 juillet 1934 sur la réforme fiscale, il vient d'être apporté des modifications assez importantes aux dispositions actuellement applicables relatives aux dégrèvements accordés pour charges de famille en matière d'impôt général sur le revenu et d'impôts cédulaires.

Le régime actuel comporte des déductions pour charges de famille et des réductions d'impôts portant les uns et les autres sur l'impôt général sur le revenu et sur les impôts cédulaires.

D'après le système nouvellement institué et qui doit entrer en vigueur le premier janvier prochain, les déductions pour charges de famille sont supprimées pour les impôts cédulaires et maintenues avec un taux parfois supérieur et, par conséquent, favorable au contribuable, pour l'impôt général sur le revenu.

Par contre, les réductions d'impôts, en raison des charges de famille du contribuable sont supprimées en matière d'impôt général sur le revenu et maintenues avec des taux légèrement supérieurs pour les impôts cédulaires.

Le taux actuel des déductions accordées pour charges de famille en matière d'impôt général sur le revenu est de 5.000 francs pour le premier enfant à charge, 5.000 francs pour le deuxième, 6.000 francs pour le troisième, 7.000 francs pour le quatrième, et ainsi de suite en augmentant de 1.000 francs pour chaque nouvel enfant à charge.

D'après le nouveau régime, il va être accordé : 5.000 francs au contribuable marié, 5.000 francs pour le premier enfant à charge, 5.000 francs pour le deuxième enfant à charge, 8.000 francs pour le troisième, 9.000 francs pour le quatrième, 10.000 francs pour chaque enfant à charge à partir du cinquième.

Les réductions d'impôts pour charges de famille ne porteront plus sur l'impôt général sur le revenu, mais seulement sur les impôts cédulaires (impôt sur les traitements et salaires, impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, impôt sur les bénéfices agricoles, impôt sur les bénéfices des professions non commerciales).

Le taux de ces réductions est actuellement fixé comme suit :

1<sup>er</sup> Si le revenu net total du contribuable, déduction faite des déductions accordées pour charges de famille, ne dépasse pas 30.000 francs, le taux est de 10 0/0 pour une personne à charge, 20 0/0 pour deux personnes à charge et ainsi de suite en augmentant de 20 0/0 pour chaque personne en sus ;

2<sup>o</sup> Si le revenu net total du contribuable, déduction faite des déductions accordées pour charges de famille, dépasse 30.000 francs, le taux est de 5 0/0 pour une personne à charge, 10 0/0 pour deux personnes à charge, 15 0/0 pour trois personnes à charge, 25 0/0 pour quatre personnes à charge et ainsi de suite en augmentant de 10 0/0 pour chaque enfant à charge, sans que le montant total de la réduction puisse excéder 500 francs par enfant à charge pour les impôts cédulaires et 3.000 francs par enfant pour l'impôt général sur le revenu.

Ce que dit l'ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS DE CHAMBRES D'AGRICULTURE :

« La participation des délégués de l'Agriculture à l'établissement des accords commerciaux, la nécessité urgente d'une refonte totale de notre tarif douanier, pour les produits agricoles, demandés avec tant d'insistance par les Chambres d'Agriculture et toutes les associations agricoles, s'impose avec une brutalité évidente. »

D'après le nouveau régime, le taux des réductions pour charges de famille s'établit comme suit :

En ce qui concerne l'impôt sur les traitements et salaires :

Pour tout contribuable dont le revenu net ne dépasse pas 20.000 fr., la réduction est de 20 0/0 pour chacun des deux premiers enfants à charge, et de 40 0/0 par enfant à partir du troisième.

Pour tout contribuable dont le revenu net est compris entre 20.000 fr. et 40.000 francs, la réduction est de 15 0/0 pour chacun des deux premiers enfants, 20 0/0 par enfant à partir du troisième.

Pour tout contribuable dont le revenu est supérieur à 40.000 francs, la réduction est de 10 0/0 pour chacun des deux premiers enfants, 20 0/0 par enfant à partir du troisième.

Le montant total de la réduction accordée ne doit pas excéder 800 fr. d'impôt par enfant à la charge du contribuable.

Les autres impôts cédulaires (impôts sur les bénéfices agricoles, sur les bénéfices industriels et commerciaux, sur les bénéfices des professions non commerciales), comportent les réductions suivantes : 10 0/0 pour chacun des deux premiers enfants ; 20 0/0 pour chaque enfant à partir du troisième avec maximum d'une réduction de 800 francs d'impôt par enfant.

Il convient, et terminant, de faire deux remarques : En premier lieu, étant donné le silence du nouveau décret de codification en ce qui concerne les charges de famille, la matière d'impôt foncier, il semble que les réductions d'impôt pour charges de famille sont dorénavant supprimées pour cet impôt cédulaire.

De même, en raison du silence de ce décret de codification pour ce qui concerne les charges de famille du contribuable autres que les enfants, il faut en conclure que, désormais, seuls les enfants à charge donneront droit aux déductions ou réductions dont il vient d'être question.

L. CROUZATIER.

## La valeur boulangère des Blés

AVIS DE LA STATION AGROLOGIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Les agriculteurs récoltant, en Loire-Inférieure, des blés d'origine certaine, soit de variétés anciennes, soit de variétés nouvelles à grand rendement, sont instamment priés d'envoyer des échantillons à la Station Agromologique, boulevard Victor-Hugo, 26.

Chaque échantillon devra peser au moins trois kilogrammes et porter sur une étiquette l'indication de la variété avec le nom et l'adresse de l'envoyeur.

Les Secrétaires des Syndicats agricoles sont particulièrement qualifiés pour inciter leurs adhérents à faire ces envois, qu'ils pourraient grouper au besoin pour faciliter la transmission.

Ces échantillons de blé sont destinés à continuer l'étude commencée l'an dernier en vue de déterminer la valeur boulangère comparée des diverses variétés de blé récoltées dans le département.

Le Conseil général a doté la Station d'un appareil spécial pour ces expériences : l'extensimètre Chopin. Les renseignements que donneront ces études, répétées plusieurs années pour tenir compte de l'influence de saisons différentes, permettront de reconnaître quelles sont les bonnes variétés, douées d'une bonne valeur boulangère en même temps que de bonnes qualités culturales, qui s'acclimatent le mieux du climat de notre région. On arrivera ainsi à pouvoir faire un triage judicieux parmi les nombreuses variétés proposées à la culture.

Le Directeur de la S. A., P. ANOUDARD.

## Un Brin de Causette...

Décidément le monde est bien agité et la lecture des gazettes est point faite pour nous rassurer. Chaque jour, chaque semaine, c'est des événements sensationnels, des assassinats, des crimes-poultiques, des révolutions, des grèves, des manifestations, ceci-dela aux quatre coins de la terre... Allez dans après parler de la sagesse des hommes, alors qui pensant qu'à toute des racées, ou ben à s'manger entre eux ! Y sont pus bêtes que les cochons !

L'autre jour j'étais question des révoltes d'Espagne, des émeutes d'ouvriers agricoles et des dockers des grands ports. Hier en Allemagne c'étaient les assassinats de von Schleicher et terribles les chefs des Sections d'assauts, par la bande à Hitler. Pis, en Amérique, des grèves de pousseurs centaines de mille de bonhommes, rapport à la baisse des salaires ; des exploits de gangsters, qu'enlèvent les enfants des bras de leurs nourous, ou les banquiers au sortir de leur maison, pour les renvoyer. Chez nous on a bien enlevé de la même manière le général Koutipoffe et le malheureux conseiller Prince — sans parler des autres, ni des tentatives d'exterminations par les bombes. A t'on point trouvé dernièrement, une machine infernale, dans un bec de gaz électrique, sur la place de la République de la capitale ?

A t'on point envoyé des bombes chargées dans des colis à plusieurs personnes, même qui a eu plusieurs victimes et même qu'on en avait déposé une dans le métro, qui a tué le chef de la Station de Montparnasse et blessé quasiment plusieurs voyageurs. C'est à s'demander quoi c'est qui mijotent, par en d'ssous, terribles ces bolchevistes, ou ces nazistes ?

Aviez-vous point vu que les Allemands préparent à grand jour la guerre chimique et bactériologique (atchoum !) ? C'est le moment de crier : alerte aux gaz ! D'après un journaliste anglais, M. Wickham Steed, ça n'a pu pincer des documents confidentiels, les hitlériens auraient déjà fait des essais d'empoisonnement de la capitale par les gaz et les microbes, en utilisant les courants d'air des souterrains du métro. Les boches ont fait des expériences, en plein jour, à Paris place de la Concorde et partout, même qui avaient des appareils enregistreurs, pour voir comment que les microbes se réperitèrent.

Où qui a de la gêne, y a pu de plaisir, comme on dit. Le comble c'est qui l'ont opéré de la même manière à Londres qu'à Paris et p't'être dans d'autres grandes villes et que jamais nos braves agents de police n'en ont ren vu !

An'hui, y'a les événements d'Autriche qui venant d'éclater avec l'assassinat du chancelier Dollfuss et des émeutes hitlériennes un peu partout. Les boches voudraient se rattacher l'Autriche, en attendant d'être mieux. Ça n'a point comme ça des rouletttes, rapport que les Italiens veulent point les laisser faire. Mon Dieu où c'est qu'a la pauvre L'Europe ? Y'a vingt ans — en 1914 — qui se passait à pu près la même chose, avec l'attentat de Serajevo... Août 1914-Août 1934, la grande guerre avant point changé les hommes, ni leurs passions, ni leurs idées, ni leurs appétits. Nous avons bien le palais de la Société des Nations à Genève. Mais l'est point dit qu'isoye à l'abri des bombes. L'Europe est sur un volcan. Les Américains sont en ébullition et le péril jaune est toujours suspendu en d'sus nos têtes.

Il's appellent ça, la civilisation des temps modernes.

maître Jeannot

EN 3<sup>e</sup> PAGE

Les Lauréats des Concours Culturels

Comme dans le cas précédent, le

## Chronique Vinicole

Les vignes de Loire-Inférieure sont très belles, chacun le sait. On attend une récolte au moins égale, comme quantité, à celle de 1929 et — espérons-le — d'encore meilleure qualité.

Il ne faut pas s'affoler ; le vin de pays se vendra, parce que si la récolte promet d'être belle en Centre-Ouest, Bourgogne, Champagne et Bordelais, elle est médiocre dans le Midi. N'oublions pas que les quatre grands départements : « Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales et Gard » font à eux seuls la moitié de la production de la France métropolitaine.

Les vins rouges et les vins de coupe maintiennent donc leurs prix. La chopine de ces vins ne baissera pas et notre Muscadet pourra s'écouler facilement, à 1 franc la chopine, sur les marchés de l'Ouest.

L'important est de louer ce vin, de ne pas faire de « non logés » vendus à vil prix. Cela profite aux petits spéculateurs, qui naissent comme des champignons vénéneux, mais pas du tout aux marchands de vins sérieux et permanents. Tous perdent à ce jeu : vignerons et négociants. Logez donc le vin. Le Syndicat fournit des barriques à paiement retardé !

Voici la note que nous communiquons, mercredi 1<sup>er</sup> août, la grande C.G.V. du Midi. Elle est loin d'indiquer une grosse production :

### NOUVELLES DU VIGNOBLE MERIDIONAL

« Au cours de notre communication du 18 juin dernier, nous vous indiquions que, dans notre région, la vigne qui avait présenté un bel aspect jusqu'au moment de la floraison avait été contrariée dans son évolution par une fâcheuse température qui avait provoqué de la coulure par endroits et nous ajoutions que le mildiou avait fait quelques dégâts et que la pyrale avait fait sa réapparition. »

Depuis lors, et surtout courant juillet, la vigne souffre d'une extrême sécheresse, la cochyliis et l'endémis sont menaçants par leurs futures générations. Des orages de pluie et de grêle se sont abattus sur divers points de nos quatre départements et les dégâts par la grêle sont sérieux, mais localisés.

Le vignoble dans les Pyrénées-Orientales a bel aspect ; dans l'Aude la sécheresse est intense dans les parties non arrosables ; l'Hérault et le Gard ont subi des pertes par le mildiou.

Il est à présumer que la récolte de 1934 sera à peine moyenne, probablement inférieure à celle de l'an passé.

Malgré le marasme qui règne sur nos marchés, les cours sont assez bien soutenus, la production résiste. »

Les résultats de la lutte pour la destruction des charançons ont mis en valeur la supériorité du traitement au sulfure de carbone.

Pratique de l'opération. — Les doses de l'insecticide à utiliser dépassent sensiblement celles qui sont ordinairement préconisées. Il faut employer un quart de litre de sulfure de carbone par 40 quintaux de blé, selon que le traitement est fait dans un local qui peut être rendu parfaitement étanche ou selon qu'il est fait sous bâches.

Dans le premier cas, il convient de boucher les ouvertures avec du papier de journal, que l'on fixe facilement avec de la colle à farine. On dispose alors, sur le tas de blé, des récipients à large surface, pour y répartir le sulfure de carbone.

Dans le second cas, et c'est le plus fréquent, car la plupart des greniers sont placés sous les toiles, le tas de grains est recouvert au moyen de deux bâches superposées, en bon état, et susceptibles de le recouvrir entièrement.

Comme dans le cas précédent, le

## La Meunerie devant le prix minimum du blé

Nous avons publié dans notre Bulletin de samedi dernier, la résolution prise par le congrès extraordinaire de la Meunerie, refusant de respecter la loi fixant le prix minimum du blé, et avons annoncé les mesures de répression envisagées par le gouvernement, en cas de commencement d'exécution.

Judi soir, le bureau de l'Association nationale de la Meunerie a été reçu par M. Queuille, ministre de l'Agriculture, avec qui elle s'est entretenue du prix minimum.

Le ministre n'a pu que déclarer que la loi devra être respectée et que les fraudes seront réprimées avec d'autant moins de faiblesse que celle loi contient des dispositions permettant de s'y fier.

En sortant du cabinet du ministre, M. Chasles a déclaré que la Meunerie n'avait pas du tout un esprit d'hostilité contre la loi, mais elle demande que tous les encouragements et garanties soient donnés pour que ne soit vendu aucun blé reporté à moins de 131 fr. 50 et aucun blé libre à moins de 108 francs.

Dans ces conditions, la Meunerie fera tous ses efforts pour que les prix soient observés.

## Le stockage des Blés de la récolte 1934

Le ministre de l'Agriculture met en garde les agriculteurs contre les nouvelles contradictions relatives à l'organisation du marché du blé pour la récolte 1934 et susceptibles de troubler la situation de ce marché. Les bruits qui circulent actuellement à ce sujet ne reposent sur aucun fondement.

En ce qui concerne notamment les opérations de stockage de la récolte 1934, les informations utiles et notamment le texte d'un cahier des charges seront prochainement publiés.

C'est seulement sur la base des seuls documents officiels qui peuvent être envisagés l'organisation et la défense du marché du blé pour la campagne 1934-1935.

## L'inspection sanitaire des cultures de pommes de terre de semence

Par arrêté du 27 juillet 1934, M. Diehl, chef de travaux à la station d'amélioration des plantes du centre de recherches agronomiques de Versailles, est désigné comme membre suppléant de la commission technique chargée du contrôle officiel de l'inspection sanitaire des cultures de pommes de terre destinées à la semence.

Le sulfure de carbone est placé dans des récipients disposés à la partie supérieure du tas de blé ou, lorsque le grain est en vrac, on peut répartir le sulfure dans des bouteilles dont on enfonce le goulot dans le grain, après les avoir débouchées.

Les bâches sont ensuite aussitôt dépliées et assujetties sur les côtés par des planches ou tous autres matériaux.

Ce dernier procédé a l'inconvénient de ne pas détruire les charançons qui peuvent être réfugiés par ailleurs, dans le local. Ces charançons sont cependant aisément détruits par des pulvérisations au formol à 2 %.

Dans tous les cas, un second traitement au sulfure de carbone doit être effectué à trois semaines d'intervalle, pour détruire la deuxième génération qui a pu provenir des pontes existant au moment du premier traitement.

La durée du traitement doit se prolonger pendant cinq jours, après quoi il faut aérer le local.

Prendre les précautions voulues pour éviter les risques d'incendie et ne pas faire de feu, si possible, pendant la durée du traitement, dans les locaux en communication avec le grenier.

Lorsque les greniers sont déclarés



## Concours de Juments poulinières en 1934 et Concours de Pouliches pour Châteaubriant

Le décret de la Loire-Inférieure, officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre.

Article premier. — Sept concours auront lieu dans le département en 1934, à Châteaubriant, Plessé, Saint-Etienne-de-Montluc, Savenay, Machecoul, Nozay et Ligné.

### Circonscription des Concours

Plessé. — Catégories cob artilleur et trait léger : Cantons de Saint-Nicolas-de-Redon, Guéméné-Penfao, Saint-Gildas-des-Bois, et les communes de Blain et du Gâvre.

Châteaubriant. — Catégorie trait : Cantons de Châteaubriant, Rougé, Moisdon-la-Rivière, Saint-Julien-de-Vouvantes.

Saint-Etienne-de-Montluc. — Catégories selle et cob artilleur et trait léger : Canton de Saint-Etienne-de-Montluc et arrondissement de Nantes (sauf les cantons de Legé, Machecoul et Saint-Philbert-de-Grandlieu).

Elévage du trotteur : Tout le département.

Savenay. — Catégorie selle : Arrondissement de Saint-Nazaire, excepté le canton de Saint-Etienne-de-Montluc.

Savenay. — Catégorie cob artilleur : Arrondissement de Saint-Nazaire (sauf les cantons de Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Nicolas-de-Redon, Guéméné-Penfao, Saint-Gildas-des-Bois, et les communes de Blain et du Gâvre).

Machecoul. — Catégories selle et cob artilleur : Ancien arrondissement de Paimbœuf et les cantons de Legé, Machecoul et Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Nozay. — Catégories cob artilleur et trait léger : Cantons de Nozay et de Derval.

Ligné. — Catégorie selle : Ancien arrondissement d'Ancenis et arrondissement de Châteaubriant. Catégorie cob artilleur et trait léger : Ancien arrondissement d'Ancenis et canton de Nort-sur-Erdre.

### Concours de Poulinières (Lieux et dates)

Nozay : 8 septembre, à 8 heures. Inscriptions à 7 h. 30, en commençant par les juments suitées.

Plessé : 8 septembre, à 14 heures. Inscriptions à 12 heures, en commençant par les juments suitées.

Saint-Etienne-de-Montluc : 10 septembre, à 12 h. 30. Inscriptions à 11 heures, en commençant par les juments suitées des catégories selle et cob. Catégories selle et cob. Elévage du trotteur (concours ouvert à toutes les juments d'origine trotteuse du département).

Savenay : 12 septembre, à 12 h. 30. Inscriptions à 10 h. 30, en commençant par les juments suitées.

Machecoul : 12 septembre, à 8 h. 30. Inscriptions à 7 h. 30, en commençant par les juments suitées sur l'emplacement du concours.

Ligné : 14 septembre, à 8 h. 30. Inscriptions à 8 heures, en commençant par les juments suitées.

### Concours de Pouliches et de Poulinières

Châteaubriant : 13 septembre, à 9 heures. Inscriptions à 8 heures, en commençant par les pouliches.

Assés de tout grain, il est en outre recommandé, avant de loger la récolte nouvelle, de la désinfecter soigneusement. L'emploi copieux de pétrole est très efficace. Il faut ensuite boucher toutes les fentes et les fissures des planchers et des murs avec du ciment ou du plâtre.

On termine l'opération par un badigeonnage au lait de chaux additionné de 2 % de lait crémé.

L'application de ces mesures n'a pas connu d'insuccès.

## Une femme avertie en vaut deux

Pour nettoyer vos parquets et meubles en bois blancs, garde-manger, etc., frottez à la brosse avec de l'eau de Javel étendue de quatre fois son volume d'eau et rincez rapidement. La belle teinte du bois ne réapparaîtra au séchage et vous aurez stérilisé leur surface blanche.

De même, taches et souillures disparaîtront pour faire face à l'éclat du neuf par l'emploi de l'eau de Javel, dans la même proportion, pour l'entretien de vos carrelages, lavabos, baignoires, seaux, cuvettes, etc.

Vous aurez de plus, assaini votre maison en détruisant tous les microbes qui se développent dans les poussières adhérentes.

(Extrait des recettes de Javel La Croix)

## La question des Allocations familiales

Une délégation de l'Union Nationale des coopératives agricoles et de la Fédération Nationale des coopératives laitières a été reçue jeudi 12 juillet, par M. Marquet, ministre du Travail. Ce dernier a promis de réexaminer la question de l'application de la loi sur les allocations familiales, avec M. Queuille, ministre de l'Agriculture.

D'autre part, M. Queuille a promis de publier immédiatement et de sa mise au point, le règlement d'administration publique qui doit être rendu incessamment pour l'application de la loi de l'agriculture.

La délégation a averti M. Marquet que l'Union Nationale des coopératives agricoles et la Fédération Nationale des coopératives laitières donnaient des instructions à leurs coopératives pour ne rien payer avant la publication du règlement d'administration publique établi par le Ministère de l'Agriculture et qui préciserait la situation des coopératives agricoles devant la loi. Toutes démarches dans ce sens ont été faites par l'U.N.C.A. et la F.N.C.L. auprès des ministres intéressés.

A cette occasion la F.N.C.L. dément l'assertion contenue dans une circulaire adressée aux coopératives laitières de l'Ouest par un inspecteur du travail, affirmant que l'Association centrale des coopératives laitières des Charentes et du Poitou avait donné des instructions à ses membres en vue de leur adhésion à une caisse industrielle à dater du 1<sup>er</sup> février. Ce renseignement est absolument inexact et nous sommes autorisés par l'Association centrale à lui opposer un démenti formel.

Lors de la visite faite le 12 juillet à M. Marquet, nous lui avons précisé notre point de vue en ces termes :

« Nos coopératives ne se refusent pas à appliquer la loi sur les allocations familiales, elles ne veulent que le faire dans le cadre social qui est le leur, celui de l'exploitation paysanne. »

## Contre les Etourdissements

Pendant les chaleurs, il arrive parfois, surtout aux femmes, qui sont malheureusement souvent obligées d'aider les hommes pendant les grands travaux agricoles, d'avoir des maux de tête, de se sentir subitement fatiguées et d'éprouver la très désagréable sensation de « se trouver mal ».

Il n'y a pas à s'inquiéter, ce n'est là, la plupart du temps, que le signe d'un excès de fatigue, d'un manque de sommeil, ou les conséquences d'un repas trop lourd ou trop copieux. Buvez quelques gorgées d'une boisson sucrée ou croquez quelques morceaux de sucre, votre malaise disparaîtra instantanément.

## Les prix des battages dans la Somme

L'assemblée générale du Groupement professionnel des entrepreneurs de battage et pressage du département de la Somme, dans sa réunion du 30 juin dernier, a décidé de fixer comme suit les prix de battages pour la campagne 1934-1935 :

Battage simple. — A l'heure, sans fleur et matériel de force ordinaire, six à sept chevaux, 22 francs ; avec fleur, 25 francs. Deux hommes sont fournis par l'entrepreneur ; le charbon et toutes autres fournitures à la charge du cultivateur.

Battage-pressage. — A l'heure 35 francs avec trois hommes et toutes autres fournitures à la charge du cultivateur. Ces prix sont considérés comme minimum, l'entrepreneur qui disposera d'un matériel dominant un travail supérieur à la moyenne, pourra, après entente avec son client, demander un prix plus élevé.

Battage au quintal. — Prix fixé entre 8 et 11 francs le quintal, suivant les rendements.

Pressage simple. — 45 francs la tonne, personnel et toutes fournitures faites par l'entrepreneur.

Battage-pressage électrique. — 43 francs l'heure, l'entrepreneur fournissant le courant.

# Le choix de la Force Motrice pour les Travaux de Battages

Les travaux de battages sont caractérisés par le petit nombre de journées de travail exécutées chaque année, en sorte que les solutions que l'on est amené à envisager pour le choix du moteur ne sont pas celles qui conviendraient généralement à une industrie travaillant toute l'année. Et les dirigeants de nos associations peuvent avoir de la difficulté à se faire une opinion devant les sollicitations empressées des représentants de moteurs.

Pour bien situer cette question, qui est d'une importance capitale pour l'avenir de la société en formation ; car il s'agit, pour elle, d'obtenir le meilleur prix de revient pour l'exécution d'un travail bien déterminé, il convient :

1<sup>o</sup> De passer en revue, tout d'abord, les différents types de moteurs capables d'actionner un matériel de battages, en mettant en évidence leurs avantages et leurs inconvénients ;

2<sup>o</sup> D'envisager ensuite les conditions particulières dans lesquelles une association peut se trouver ; car elles ont également une influence sur le choix du matériel.

Les différents types de moteurs que l'on rencontre dans les travaux de battages peuvent se classer ainsi :

Moteurs à vapeur : locomobiles ; Moteurs électriques ; Moteurs thermiques : Tracteurs, moteurs à explosion, moteurs à combustion progressive.

### MOTEURS A VAPEUR

#### Locomobiles

La locomobile est une force motrice qui a rendu de très grands services aux cultivateurs, avant l'apparition des moteurs thermiques ; mais avec les progrès de la technique moderne, elle se trouve aujourd'hui très largement dépassée par ces derniers, et ne peut plus prétendre qu'à un repos bien mérité parmi les antiquités. Il reste entendu que les associations de battages possédant une locomobile continueront à s'en servir jusqu'à usure complète ; mais les nouvelles associations commettraient une faute technique en fixant leur choix sur une locomobile ; car com-

parée aux moteurs thermiques, elle se trouve sur tous les points en état d'infériorité.

1<sup>o</sup> Prix d'achat. — Une locomobile 6/12 ou 8/16 CV coûte de prix d'achat 23.000 francs environ ; alors qu'un moteur à explosion de même puissance coûte 7.000 francs environ, et un moteur Diesel 15.000 fr. environ. D'où résulte pour la locomobile une infériorité très grande dans la somme à consacrer à l'amortissement annuel ; de plus les frais d'entretien et de réparations sont généralement proportionnels aux prix d'achat.

2<sup>o</sup> Conduite du moteur. — Pour conduire une locomobile, il faut un chauffeur de métier, qui est entièrement absorbé par la conduite de sa machine. Le mécanicien d'un moteur thermique, lorsqu'il a mis en route son moteur, peut relayer l'engrenur, en sorte que le travail fourni par ces deux hommes est moins pénible. La mise en route d'un moteur thermique se fait instantanément, sans qu'il y ait de perte de temps ; avec le moteur thermique, point de visite ou d'essai périodique de chaudière par le Service des Mines.

3<sup>o</sup> Alimentation en eau et transport du matériel. — Il est inutile d'insister sur ces deux causes d'infériorité de la locomobile qui augmentent le prix de revient du travail exécuté ; les cultivateurs en connaissent le coût et souvent la difficulté en temps de sécheresse.

4<sup>o</sup> Combustible. — A puissance égale, la dépense en combustible et en huile de graissage d'une locomobile n'est pas inférieure à celle d'un moteur à essence, et elle est de beaucoup supérieure à celle d'un moteur à huile lourde.

La conclusion est donc évidente.

### MOTEURS ELECTRIQUES

La force électrique peut avoir son emploi chez un agriculteur isolé qui possède un matériel de battages, pour ses besoins personnels. Mais pour nos associations, obligées souvent de battre en plein champ, près des meules, et ayant forcément un champ d'action très étendu et susceptible

de s'étendre encore chaque année, elle ne peut guère être utilisée lorsque le matériel de battages exige une force supérieure à 10 CV, ce qui est le cas général, à cause de l'obligation de construire un réseau de force motrice pour desservir les prises de courant, et même peut-être un poste de transformation spécial, lorsqu'il s'agit d'un gros matériel. Les frais de ces installations électriques sont alors prohibitifs pour une si faible utilisation, sans parler des frais d'entretien ultérieurs du réseau.

Des électriciens ont imaginé, pour diminuer l'importance de ces installations, de créer des chantiers de battages ; ils ont simplement oublié que la création de ces chantiers nécessiterait des charrois supplémentaires de récoltes qui viendraient augmenter les prix de revient.

### MOTEURS THERMIQUES

#### A) Tracteurs

Le tracteur fournit une force motrice très onéreuse, et son achat ne peut se justifier que si l'association doit se livrer aux travaux de labourage ou autres pour ses sociétaires. Dans ce cas, on peut admettre que la société utilise le tracteur, qu'elle possède, aux travaux de battages, pour éviter l'achat d'un deuxième moteur spécialement destiné à la battage. Et si le prix de revient obtenu pour les battages est plus élevé en dépense de carburant, par contre on n'a pas à tenir compte de l'amortissement de ce deuxième moteur, puisqu'il n'existe pas.

#### B) Moteurs à explosion

Tout le monde connaît le moteur des automobiles.

#### C) Moteurs à combustion progressive (Diesel et semi-Diesel)

Ces moteurs sont caractérisés par la combustion progressive du carburant, au fur et à mesure de son introduction dans le cylindre. Leur fonctionnement est des plus simples et ils ont l'immense avantage d'utiliser des combustibles d'un prix peu élevé (gasoil et surtout fueloil) ; ils fournissent à faible vitesse angulaire (300 à 500 tours par minute).

Jusqu'à ces dernières années, les constructeurs de moteurs Diesel n'avaient pu parvenir à mettre sur le marché des moteurs à faible puissance, assez légers pour être facilement transportables ; la difficulté qu'ils rencontraient provenait de la haute compression nécessaire pour obtenir la combustion du carburant, et qui obligeait à de fortes épaisseurs dans la construction du moteur.

Pour vaincre cette difficulté, on imagina le moteur semi-Diesel dans lequel la compression était réduite de moitié ; mais, par contre, on était obligé, pour faire démarrer le moteur, d'avoir recours à un artifice ; en général on chauffait à l'aide d'une lampe à souder l'extrémité du cylindre, pour obtenir dans la chambre de combustion la température nécessaire à l'inflammation du carburant.

M. PRIESTLEY,

Ingénieur,  
Conseil technique de la Fédération,  
Président de l'Union des Coopératives  
de Battage du Puy-de-Dôme.

## Usages locaux agricoles

La loi du 3 janvier 1924 a chargé les Chambres d'agriculture de grouper, coordonner et codifier les usages locaux à caractère agricole qui servent ordinairement de base aux décisions judiciaires. Un exemplaire de ces usages codifiés devra, après approbation du Conseil général, être déposé et conservé au Secrétariat des Mairies, pour être donné en communication à ceux qui le requerront.

Bon nombre de Chambres d'agriculture ont déjà achevé cet utile et nécessaire travail de codification. Ce sont, à notre connaissance, celles des départements suivants :

Cantal, Charente, Eure, Indre, Indre-et-Loire, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Nièvre, Oise, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Tarn-et-Garonne, Mayenne, Vaucluse, Yonne, Meurthe-et-Moselle, Charente-Inférieure, Seine-Inférieure, Cher, Côte-d'Or, Gard, Haute-Saône.

(Extrait de l'Association Agricole)



## Récolte des Graines

Le mois d'août est à proprement parler le commencement de l'année horticole, puisque c'est l'époque où la majeure partie des plantes amène leurs graines à maturité ; graines qui seront le prolongement de la vie future des espèces.

Quelques conseils sur la manière de récolter certaines espèces de graines potagères pourront rendre service à nombre de producteurs, qui ignorent encore certains procédés pratiques de la débarrasser des enveloppes qu'il les recouvrent.

Certaines espèces, comme toute la grande famille des crucifères, qui comprend toutes les variétés de choux et de navets, sont de récolte facile, ayant été coupées au moment de leur maturité, et même quelques jours avant pour les mettre à l'abri des oiseaux qui en sont très friands ; par un beau jour elles sont portées sur une toile et battues à la perche ou tout autre procédé, puis passées au crible pour les débarrasser de tous les débris ou impuretés qui pourraient être en leur contact, vannées et mises en sac et soigneusement étiquetées avec l'année de la récolte, afin d'éviter toute erreur. On procédera de même pour toutes les légumineuses, qui sont de récolte très facile.

Il n'en est pas de même de nombre de composées, qui sont le plus souvent accompagnées de poils, qui rendent leur épandage difficile, les carottes par exemple.

### Carottes

Pour récolter des graines de carottes et les rendre persillées, on procède comme suit : au fur et à mesure de la maturité des ombelles, on les ramasse une à une, puis on les étale dans un endroit à l'ombre et à l'abri de l'humidité ; puis quand toute la récolte sera achevée, par un beau jour de préférence, on introduira toutes les ombelles de la récolte dans un sac de toile un peu fort — un ancien sac à engrais par exemple — et on l'exposera au soleil, on le retournera pour que la graine soit bien sèche, puis vous le battrez ensuite à la pelle ou tout autre instrument, et après l'avoir retourné plusieurs fois, vos ombelles seront complètement égrenées et la graine bien persillée, vous n'aurez plus qu'à passer votre graine au crible ou au tuteur, pour la débarrasser de toutes ses impuretés. Si vous récoltez un excédent de graines pour votre consommation annuelle, il conviendra de la passer dans une grille fine pour en séparer toutes les graines moins bien nourries, qui ne seraient pas de bonne conservation et qui auraient cependant la faculté de lever l'année qui suit la récolte et qui donneraient des déboires l'année suivante.

### Oignons

Autrefois les maraîchers récoltaient une partie de leurs graines avec leurs enveloppes, qu'ils conservaient dans un endroit sec, et ne les égrenaient qu'au fur et à mesure des besoins. Il arrive parfois qu'après une année de disette on attend la future récolte de graines pour pratiquer les premiers semis d'oignons, aussi aujourd'hui on s'efforce de faire les opérations le plus rapidement possible, d'autant plus que le temps est toujours cher à la culture.

Quand la graine d'oignons arrive à sa maturité, ce qui se reconnaît lorsque les capsules qui enveloppent la graine commencent à se déchirer, on s'empresse de ramasser les têtes dont la couleur tend à avoir une nuance plus jaune, ce qui est l'indice de la maturité, puis on les verse dans un petit baquet que l'on recouvre d'un sac pour les priver d'air et on charge légèrement pour amener une certaine fermentation qui se produit au bout de trois ou quatre jours et qui a la faculté de décomposer l'enveloppe de la graine sans nuire à celle-ci, puis on retourne le tout pour que toutes les enveloppes aient un commencement de décomposition. On les retire alors pour les faire sécher et elles s'égrenent facilement. Pour éliminer les graines défectueuses, après les avoir passées à la grille pour en séparer les débris, on les verse doucement dans un seau plein d'eau et tout en agitant ; les graines les mieux nourries vont au fond du seau, tandis que les moins diocres surnagent à la surface, il est ainsi facile de les éliminer, puis on verse le contenu du seau qui contient les graines bien nourries sur une toile claire qui laisse écouler l'eau tout en retenant les graines qui, aussitôt égouttées sont mises à sécher à l'ombre.

### Chicorée

Quand la graine de chicorée est près d'arriver à maturité, on est quelquefois obligé, pour la soustraire à la dévastation des chardonnerets qui en sont très friands, de couper les porte-graines avant qu'ils ne soient complètement mûrs et de les ramasser dans un endroit abrité pour qu'ils aient leur complète évolution ; mais attention aux souris qui ne sont pas moins à craindre. Puis quand on sera disposé à récol-

ter la graine, après avoir plongé les porte-graines dans un baquet d'eau on les étendra dehors à passer la nuit pour qu'ils puissent s'égoutter et le lendemain à la première heure on les battra avant qu'ils soient complètement secs et la graine se détachera librement, opération difficile dans le cas contraire. Aussitôt battu, après avoir séparé les gros débris, mettez à sécher à l'ombre et vous n'aurez plus qu'à passer de nouveau au tamis plus fin pour achever de nettoyer la graine ; puis vous procéderez à la mise en sac comme il est dit plus haut, que vous conserverez dans un endroit sec et à l'abri des rongeurs qui en sont très friands.

Un ami de la terre

VINET, Père,

Commandeur du Mérite agricole.

Un coffre-fort ancien, bon marché ou d'occasion est dangereux. Achetez un coffre-fort Bauche.

## La Désinfection des Eaux de Puits

A la campagne, on a malheureusement pas souvent le service d'eau à sa disposition et l'on est obligé d'utiliser l'eau de puits, telle qu'elle est.

Il faut reconnaître que souvent cette eau est de médiocre qualité, surtout bactériologiquement parlant. Les puits ne sont pas protégés, au sein même, contre les infiltrations et après les périodes de grandes pluies, l'eau du puits est mélangée avec des eaux de surface qui véhiculent toutes sortes de germes, qui dissolvent toutes sortes de produits. Etonnez-vous après cela de voir apparaître des épidémies de typhoïde, des entérites et toutes autres maladies dont la porte d'entrée est le tube digestif.

Maladies qu'on pourrait éviter aisément en purifiant l'eau dont on se sert.

Il est facile, en effet, de rendre l'eau des puits inoffensive, à la condition toutefois que la contamination ne soit pas permanente. Dans ce dernier cas, il n'y a pas autre chose à faire qu'à condamner le puits.

Autrement, s'il s'agit d'une souillure passagère, on peut utiliser en toute sécurité l'eau du puits, après qu'on l'a soumise à l'action d'un antiseptique puissant comme le chlore ou le permanganate de potasse.

Le chlore a fait ses preuves : pendant la guerre, l'eau que l'on distribuait aux troupes, qui avait toutes sortes de raisons d'être de mauvaise qualité, était rendue inoffensive par la simple addition d'eau de Javel. C'est ce qu'on appelle la verduisation. Ce qu'il faut, cependant, c'est connaître la dose à laquelle il faut employer l'eau de Javel.

Si l'eau est contaminée sans cause spécialement profonde, on se contente d'ajouter 40 gouttes d'eau de Javel ordinaire à un mètre cube d'eau.

Si l'eau est nettement souillée, on peut aller jusqu'à une dose cinq ou huit fois plus forte, sans dépasser toutefois 250 gouttes au mètre cube. Une bonne précaution, si le puits est fortement contaminé, consiste à faire un traitement d'extinction, en employant 50 grammes d'eau de Javel au mètre cube, puis en vidant le puits quelques jours après, de la sorte, les parois du puits sont assainies.

Le permanganate de potasse est, lui aussi, un excellent antiseptique qui oxyde les matières organiques contenues dans l'eau et les rend inoffensives. Il a, de plus, l'avantage d'être facile à doser, pour peu qu'on veuille bien observer avec attention son effet.

Chacun sait que le permanganate colore l'eau pure en rose. Cette couleur rose s'atténue rapidement pour disparaître ensuite, si l'eau est polluée.

La disparition de la couleur rose est d'autant plus rapide que l'eau est plus impure, et on peut considérer qu'on désinfecte une eau quelconque, quand on a ajouté une dose de permanganate de potasse suffisante pour la maintenir colorée en rose pendant une demi-heure. On fera donc un essai sur dix litres d'eau, puis, on calculera d'après la contenance du puits, la quantité de permanganate nécessaire : on ajoutera ce permanganate à l'eau du puits, après l'avoir fait dissoudre d'abord dans un seau, et pour clarifier l'eau après l'opération, on jettera dans le puits un peu de poudre de braise de boulanger.

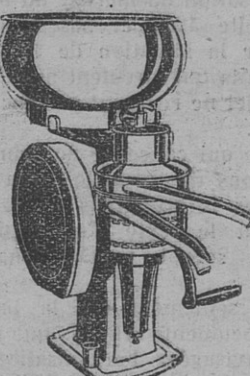
Avec l'une ou l'autre de ces méthodes, on pourra, à peu de frais, et avec peu de travail, se garantir contre des accidents malheureusement trop fréquents.

P. Y.

# Machines Agricoles

## Ecrémeuses

Nouveaux modèles robustes, munis des derniers perfectionnements. Construction soignée, la seule avec bassin d'huile intégral. Ecrémage parfait. Certificat de garantie de 10 ans.



80 litres, bassin central... 895 fr.  
115 — — — — — 1.040 »  
115 — bassin déporté... 1.120 »  
150 — — — — — 1.340 »  
225 — — — — — 1.720 »

Remise intéressante à nos adhérents. Réparations et pièces de rechange assurées par le Syndicat, à Nantes.

Nous nous chargeons de faire réparer et de fournir les pièces de toutes marques d'écrémeuses.

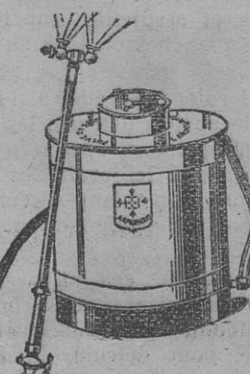
## Pulvérisateurs à dos

Contenance 15 litres, fabrication très robuste. Se font en cuivre plombré, lance à jet double, pour l'acide sulfurique, ou en cuivre rouge, jet simple, pour les traitements de la Vigne, des Arbres fruitiers, du doryphore des pommes de terre, etc.

Prix net pour nos adhérents, FRANCO gare du destinataire :

En CUIVRE PLOMBÉ... 168 fr.  
En CUIVRE ROUGE... 158 »

Réduction de 8 francs par appareil pris à Nantes.



Notis pouvons fournir en supplément :

Rampe plombée à 3 jets pour l'acide... 26 fr.

Lance cuivre avec jet à arc... 19 »

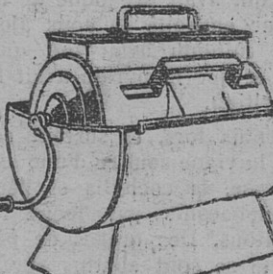
Lance cuivre avec jet Gobet pour arbres fruitiers, vigne, pommes de terre, etc... 14 »

Prix net, marchandise prise à Nantes.

Autres lances et jets, nous consulter.

## Barattes métalliques

Munies d'un thermostat formant corps avec l'appareil, permettant l'été de le remplir d'eau fraîche et d'obtenir un beurre absolument ferme. L'hiver on y met de l'eau tiède pour ramener la température de la crème à environ 15 ou 16 degrés. Celle-ci est mise en mouvement par six palettes.

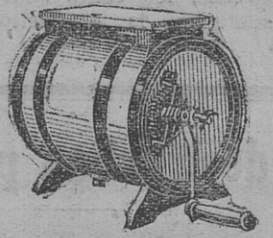


Contenance 14 litres... 108 fr.  
— 18 — — — — — 116 »  
— 22 — — — — — 120 »  
— 30 — — — — — 174 »  
— 40 — — — — — 189 »

Prix départ Nantes et remise à nos adhérents.

## Barattes en chêne

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée, marche garantie.



10 litres, 175 fr. ; 20 litres, 185 fr. ; 30 litres, 200 fr. ; 40 litres, 220 fr. ; 50 litres, 245 fr. ; 60 litres, 275 fr. ; 80 litres, 320 fr. ; 100 litres, 350 fr.

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

BARATTES CULBUTANTES sur demande depuis 400 francs départ.

## Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaînes en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrotoir et d'un siège.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.



Largueur Diam 0°30 0°55 0°60 0°65

1°40 285 k. 1°60 305 k. 315 k. 360 k. 385 k. 1°80 320 k. 335 k. 385 k. 415 k. 2°00 340 k. 355 k. 405 k. 440 k. 2°20 355 k. 365 k. 435 k.

Prix au kilo : 1 fr. 75 départ usine. Remise à nos Adhérents.

## Buanderies

En tôle d'acier de 3 mm, ne craignant ni chocs ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux.

| N° | Conten. | Prix galvanisé | Double fond avec champion |
|----|---------|----------------|---------------------------|
| 1  | 50 lit. | 260 fr.        | 35 fr.                    |
| 2  | 60 —    | 295 »          | 39 »                      |
| 3  | 70 —    | 315 »          | 40 »                      |
| 4  | 80 —    | 330 »          | 43 »                      |
| 5  | 100 —   | 385 »          | 48 »                      |
| 6  | 125 —   | 440 »          | 53 »                      |
| 7  | 150 —   | 475 »          | 58 »                      |
| 8  | 175 —   | 515 »          | 62 »                      |
| 9  | 200 —   | 545 »          | 67 »                      |

Toutes conteneurs supérieures sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. Remise à nos adhérents.

## Hache-Paille

A bras sur 4 pieds bois

N° 4 Bouche 130 mm débit 50 k. 265 »  
N° 5 — 195 mm — 90 k. 365 »  
N° 6 — 197 mm — 90 k. 435 »  
N° 7 — 210 mm — 100 k. 450 »

Au manège ou au moteur, pieds fonte

N° 11 Bouche 177 mm débit 100 k. 515 »

N° 13 — 210 mm — 240 k. 830 »

Prix départ usine et remise à nos adhérents.

## Ronces galvanisées

| Fils N° | Deux picots   |              | Quatre picots |              |
|---------|---------------|--------------|---------------|--------------|
|         | Ecart. 11 cm. | Ecart. 6 cm. | Ecart. 11 cm. | Ecart. 6 cm. |
| 13      | 13 70         | 15 »         | 15 40         | 18 20        |
| 14      | 15 40         | 16 80        | 17 »          | 20 »         |
| 15      | 17 90         | 19 60        | 20 »          | 24 90        |
| 16      | 21 »          | 24 20        | 23 70         | 27 10        |

Le rouleau de 100 mètres, départ usine. Prix nets, sans remise pour nos adhérents. Majoration de 2 fr. pour marchandise prise à Nantes.

## Fils de Fer

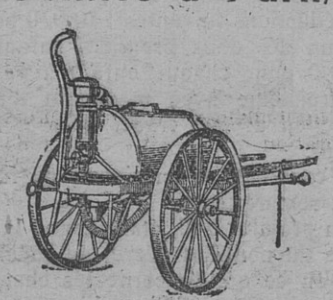
Fils galvanisés, spéciaux pour vignes, en bottes irrégulières.

| N°         | 35 mm environ au kilo. | 176 fr. |
|------------|------------------------|---------|
| N° 15 (30) | —                      | 173 »   |
| N° 16 (25) | —                      | 168 »   |
| N° 17 (20) | —                      | 166 »   |

Ces prix s'entendent nets, sans remise pour nos adhérents et DEPART USINE.

Pour les fils de fer PRIS A NANTES, majoration de 5 fr. par 100 kilos. Pour bottes régulières à 5 kilos, majoration de 3 fr. par 100 kilos.

## Tonnes à Purin



ou à eau, voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3 mm, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Tous modèles entièrement galvanisés après fabrication. Construction irréprochable. Se font en trois types :

| Contenance | Economique | Idéal P. F. roues 1er. | Idéal. roues 1er. et bois |
|------------|------------|------------------------|---------------------------|
| 400...     | 1.340 fr.  |                        |                           |
| 500...     | 1.355 »    | 1.605 fr.              | 1.740 fr.                 |
| 600...     | 1.430 »    | 1.655                  |                           |

# MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 30 Juillet 1934

| ANIMAUX       | Amén.  | Vendus | COURS OFFICIELS du kilo, viande nette |                      |                      |       |                       | PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif |                      |       |  |
|---------------|--------|--------|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-------|-----------------------|---------------------------------------|----------------------|-------|--|
|               |        |        | 1 <sup>er</sup> quat.                 | 2 <sup>e</sup> quat. | 3 <sup>e</sup> quat. | extra | 1 <sup>er</sup> quat. | 2 <sup>e</sup> quat.                  | 3 <sup>e</sup> quat. | extra |  |
| Bœufs.....    | 3.226  | 3.100  | 6 30                                  | 5 10                 | 4 00                 | 7 20  | 3 78                  | 2 80                                  | 2 00                 | 4 45  |  |
| Vaches.....   | 2.151  | 2.036  | 6 10                                  | 4 30                 | 3 60                 | 7 60  | 3 65                  | 2 35                                  | 1 80                 | 4 85  |  |
| Taureaux..... | 410    | 395    | 4 50                                  | 3 90                 | 3 50                 | 5 10  | 2 70                  | 2 15                                  | 1 75                 | 3 15  |  |
| Veaux.....    | 2.566  | 2.400  | 7 80                                  | 6 20                 | 4 90                 | 9 20  | 4 68                  | 3 53                                  | 2 70                 | 5 52  |  |
| Moutons.....  | 11.868 | 11.600 | 15 00                                 | 10 60                | 8 80                 | 16 00 | 7 50                  | 4 98                                  | 3 87                 | 8 00  |  |
| Porcs.....    | 2.003  | 2.003  | 6 28                                  | 5 42                 | 3 86                 | 6 80  | 4 40                  | 3 80                                  | 2 70                 | 4 80  |  |

Du Jeudi 2 Août 1934

| ANIMAUX       | Amén. | Vendus | COURS OFFICIELS du kilo, viande nette |                      |                      |       |                       | PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif |                      |       |  |
|---------------|-------|--------|---------------------------------------|----------------------|----------------------|-------|-----------------------|---------------------------------------|----------------------|-------|--|
|               |       |        | 1 <sup>er</sup> quat.                 | 2 <sup>e</sup> quat. | 3 <sup>e</sup> quat. | extra | 1 <sup>er</sup> quat. | 2 <sup>e</sup> quat.                  | 3 <sup>e</sup> quat. | extra |  |
| Bœufs.....    | 1.422 | 1.300  | 6 30                                  | 5 10                 | 4 00                 | 7 20  | 3 78                  | 2 80                                  | 2 00                 | 4 45  |  |
| Vaches.....   | 949   | 880    | 6 10                                  | 4 30                 | 3 60                 | 7 60  | 3 65                  | 2 35                                  | 1 80                 | 4 85  |  |
| Taureaux..... | 210   | 195    | 4 50                                  | 3 86                 | 3 50                 | 5 10  | 2 70                  | 2 15                                  | 1 75                 | 3 15  |  |
| Veaux.....    | 1.968 | 1.820  | 8 00                                  | 6 20                 | 5 00                 | 9 30  | 4 80                  | 3 53                                  | 2 75                 | 5 58  |  |
| Moutons.....  | 4.064 | 4.000  | 15 00                                 | 10 60                | 8 80                 | 16 00 | 7 50                  | 4 98                                  | 3 87                 | 8 00  |  |
| Porcs.....    | 1.428 | 1.428  | 6 28                                  | 5 42                 | 3 86                 | 6 86  | 4 40                  | 3 80                                  | 2 70                 | 4 80  |  |

## Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS. — 5.787. Maine-et-Loire, 281; Sarthe, 363; Mayenne, 299; Loire-Inférieure, 185; Indre-et-Loire, 55; Deux-Sèvres, 115; Vienne, 45; Vendée, 125. MOUTONS. — 11.868. Maine-et-Loire, 305; Sarthe, 219; Mayenne, 429; Vienne, 101; Afrique, 2.729.

## Surproduction des Producteurs-Directs

Les vignes américaines, parcs portent généralement trois ou quatre raisins par sarment, les vignes françaises un, deux, très exceptionnellement trois. Pour une même taille, les premières sont donc deux fois plus fertiles que les dernières.

Cette propriété se retrouve chez les hybrides producteurs-directs cultivés, si l'on voit toutes les conséquences qui en découlent.

1<sup>er</sup> Les greffes sur place de l'année portent aussi, si elles sont assez vigoureuses, un grand nombre de raisins, souvent trop considérable. Il en résulte une maturation difficile ou insuffisante, ce qui est peu de chose, mais surtout un épandage de la jeune souche et un affaiblissement tel qu'il ne pousse pas l'année suivante.

Mais c'est surtout à la deuxième année de greffe que cet accident se produit.

L'année de la greffe, il est prudent, je dirai même indispensable, d'enlever tous les raisins portés par la pousse du greffon, ou, au cas d'une végétation très puissante, de ne laisser qu'un seul. Ce qu'il faut avoir, c'est des vignes très vigoureuses et qui le restent longtemps, et chaque raisin est une cause d'affaiblissement.

Les jeunes greffes des producteurs directs tels que 5.437 et 5.487, sont cette année particulièrement chargées de grappes. Attention à ce qui pourra se produire au printemps prochain.

2<sup>e</sup> Les grappes des vignes jeunes, qu'il s'agisse de vignes françaises ou de vignes hybrides producteurs directs, sont ordinairement très compactes, à grains serrés, pressés les uns contre les autres et superposés sur deux couches. Ces jeunes vignes, devenues vieilles, porteront au contraire des grappes lâches, à grains bien séparés; la forme même en est modifiée.

Qu'arrive-t-il ? Ces mêmes grappes compactes présentent souvent des séries de grains flétris, comme grillés plus ou moins, présentant des caractères du grillage, du Rot brun, ou même à certains moments, du Black Rot. Ces grappes de grains altérés sont souvent du même côté de la grappe, qu'ils peuvent occuper en entier. Et l'on en est quelque peu effrayé !

Voici ce qu'il en est. Dans les grappes très compactes, les grappillons chevauchent les uns sur les autres, de la base vers le sommet. Les grains qui se trouvent entre eux, à l'intérieur de la grappe, en s'accroissant, soulèvent d'abord, en général, le grappillon le plus près de la base qui n'est épaulé par rien et tendent ainsi à le séparer de la râle. Ainsi déchiré le grappillon se dessèche et ses grains avec lui.

Le grappillon suivant, qui a cessé d'être épaulé par le précédent, qui a disparu, est soulevé et déchiré à son tour par les grains qui existent entre lui et le troisième, et ainsi de suite.

suite jusqu'au sommet. Et voilà comment tout un côté de la grappe est détruit, mais par la grappe lui-même.

La pousse des grains contre l'axe des grappillons qui les portent est évidemment d'autant plus forte, que leur croissance est plus rapide. C'est donc, non pas dès la fin de la floraison, mais avant la véraison que ces accidents se produisent.

Ces accidents sont fréquents sur les producteurs directs à grappe compacte et à gros grains tels que 5.437, et plus rares sur ceux à petits grains. Ils se produisent aussi chez les vignes françaises à grappe courte et serrée : Muscadet, Chenin, Terrets, etc.

Il n'y a rien à faire. La nature répare spontanément ses excès; elle éclaircit ce qu'elle a fait trop compact. Que demander de plus ?

Pourtant, si l'on tient à ce que des grains secs de cette provenance ne se mêlent pas à la vendange, il est possible, dans une certaine mesure, d'en éviter la formation. C'est de conduire la vigne à la taille longue qui, d'ordinaire, donne des grappes lâches. Mais la taille longue, à côté d'avantages a aussi ses inconvénients, et elle n'est pas toujours compatible avec ce que l'on veut obtenir.

L. RAVAZ.

(Le Progrès Agricole et Viticole.)

NOTE. — BOT, vétérinaire (B), Vannes, exportateur vaches bretonnes, garanti guérison presque instantanée gale et autres maladies peau tous animaux.

## L'Agriculture au 32<sup>e</sup> Concours Lépine

La crise de l'agriculture a mis au premier rang de l'actualité la question du rendement, par suite celle de l'outillage agricole.

S'inspirant de l'accueil fait à ses deux précédentes expositions, le Concours Lépine prépare, cette année, une section de l'Agriculture, de l'Horticulture, d'Arboriculture et de Sylviculture.

Les inventions pourront indifféremment s'appliquer à une pièce détachée, à un détail de fabrication, à un procédé nouveau, à un simple outil, à une machine entière, à condition qu'elles correspondent à un perfectionnement effectif pour la rapidité ou la meilleure exécution du travail qui en dépend.

Il est rappelé que les emplacements réservés aux inventeurs et artisans sont gratuits; enfin, le fait d'exposer une nouveauté donne droit au Certificat de Garantie protégeant l'invention en France pendant un an.

Les postulants doivent, pour tous renseignements et inscriptions, écrire dès maintenant au Commissariat général du Concours Lépine, 12, rue des Filles-du-Calvaire, à Paris (3<sup>e</sup>).

## L'Institut Dentaire National

23, Place de la Bourse — (Angle rue de la Fosse) — NANTES

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL permet aux gens de la campagne de se faire soigner, extraire, et remplacer les dents par des spécialistes. Tous les soins et les dentiers leur coûtent le même prix qu'aux assurés sociaux.

Avant l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, pour certains soins dentaires, les gens de la campagne devaient dépenser 100 francs.

Les cours actuels communiqués et officiellement pratiqués par l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL sont :

| SOINS                        |        |  |
|------------------------------|--------|--|
| Extraction, la première..... | 8 fr.  |  |
| les autres.....              | 4 fr.  |  |
| Plombage.....                | 12 fr. |  |
| Traitement racine.....       | 12 fr. |  |

### PROTHÈSE

|                       |       |
|-----------------------|-------|
| Dentier, la dent..... | 16 05 |
|-----------------------|-------|

### EXEMPLE

|                                                                           |        |
|---------------------------------------------------------------------------|--------|
| Dentier 70 dents, 2 crochets et une base.....                             | 203 75 |
| Dentier complet, haut 14 dents plus 1 base, bas 14 dents plus 1 base..... | 499 50 |

Tous ces soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

## Concours Cultureux de 1934

La Commission de visite des fermes concurrentes pour les prix cultureux de 1934 était composée de : MM. de Semaizois, conseiller général; secrétaire du Conseil de l'Office agricole départemental; R. Merlant, professeur d'agriculture, rapporteur; Pierre Lefebvre, délégué de la Société d'Agriculture.

Elle a accompli sa tournée les 26, 27 et 28 juin dans les cantons d'Aigrefeuille, Clisson, Bouaye, Le Loroux-Botttereau, Vallet et Vertou. Un petit nombre de cultivateurs a pris part au concours organisé en 1934 : cinq dans la catégorie des fermes de 20 hectares et au-dessus; quatre dans la catégorie des fermes de moins de 20 hectares.

Enfin, dans une région où la vigne occupe une place importante, la Commission a profité d'une liberté qui avait été déjà accordée à la Commission de 1927 dans la même région, pour créer une catégorie spéciale pour les viticulteurs, qu'elle a divisés en deux sections, selon que l'étendue des vignes, était supérieure ou inférieure à 20 hectares. Cinq viticulteurs ont pu ainsi recevoir des prix en rapport avec leur mérite. Elle a pensé qu'à une époque où s'impose la reconstitution du vignoble qui, dans son ensemble, approche de sa quarantième année, il était nécessaire d'encourager ceux qui avaient déjà commencé cette délicate et coûteuse entreprise, de même que ceux qui ont maintenu la vitalité de leurs vides vignobles par des soins appropriés.

Nous avons récompensé particulièrement ceux qui maintiennent le Muscadet dans une région qui est son lieu d'éclosion. Les circonstances climatiques ont été cette année particulièrement favorables au vignoble et les vides ceps semblent fournir un gros travail de production. Est-il permis de penser qu'ils pourront encore l'accomplir longtemps ? Nous nous souvenons que les années de grosses productions, 1893 et 1896, donnèrent les dernières belles récoltes des vignes attaquées par le phylloxera. Quoique la situation actuelle ne soit pas absolument semblable, il importe de rappeler aux viticulteurs que les vignes re-

constituées vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle devront encore être replantées dans un avenir prochain. Cette reconstitution sera progressive, les viticulteurs ont le temps d'y songer; ils devront se préoccuper avant tout de la sélection de leurs greffons choisis sur des plants productifs et de qualité, comme l'ont fait certains de nos lauréats.

### LISTE DES LAUREATS

Exploitations de 20 hectares et au-dessus

1<sup>er</sup> prix, 600 fr. et une médaille d'argent : M. Chevalier Pierre, La Bretellière, La Boissière-du-Doré.  
2<sup>e</sup> prix, 500 fr. : M. Boiziau Pierre, Le Perthuis, Gorges.  
3<sup>e</sup> prix, 400 fr. : M. Bulteau Aug., Grande-Morinière, La Regrippière.  
4<sup>e</sup> prix, 300 fr. : M. Poirier Pierre, La Maigrière, Boussay.  
5<sup>e</sup> prix, 200 fr. : M. Bouchaud Joseph, La Palis, Saint-Lumine-de-Clisson.

Exploitations de moins de 20 hectares  
1<sup>er</sup> prix, 400 fr. et une médaille de bronze : M. Gascion J.-B., La Torcherie, Le Landreau.  
2<sup>e</sup> prix, 300 fr. : M. Rousseau Jean, Les Sauvonnnières, Vallet.

### Prix de Spécialités

100 fr. : M. Coreau Jean, La Blardière, Le Loroux-Botttereau. Bonne organisation de sa production laitière.  
100 francs : M. Picard Ernest, Le Champ de Foire, Les Sorinières. Bonnes cultures de blé.

Vignobles de plus de 20 hectares

1<sup>er</sup> prix, 500 fr. et une médaille de vermeil : M. Bernard Verlynde, Les Gillières, La Haie-Fouassière.

Vignobles de moins de 20 hectares

1<sup>er</sup> prix, 400 fr. et une médaille d'argent : M. Bretonnière-Brevet, La Haie-Fouassière.

2<sup>e</sup> prix, 300 fr. et une médaille de bronze : M. Thibaudau J., La Bretonnière, Maisdon.

3<sup>e</sup> prix, 150 fr. : M. Leclair Raymond, Le Fouy, Vertou.

4<sup>e</sup> prix, 100 fr. : M. Jubin J.-B., Saint-Aignan-de-Grandlieu.

## Circulation des Blés ayant fait l'objet d'un contrat de report

Le « Journal Officiel » du 27 juillet publie l'arrêté suivant :

Article premier. — L'attestation AR délivrée dans les conditions fixées par l'article 4 du décret du 10 juillet 1934 tiendra lieu du titre de mouvement et de la pièce justificative de l'emploi des blés reportés, prévus par les paragraphes 1<sup>er</sup> et 4 de l'article 5 de la loi du 9 juillet 1934.

Lorsque la livraison correspondra exactement à la quantité de blé pour laquelle l'attestation a été délivrée, celle-ci accompagnera la marchandise et sera jointe, le cas échéant, à la lettre de voiture.

Dans le cas de livraisons fractionnées effectuées sur une seule attestation, soit par expéditions successives d'un même magasin, soit par lots expédiés de locaux individuels des agriculteurs, et en attendant la remise à l'acheteur en fin d'opérations de l'attestation AR, un bulletin de livraison délivré par le groupeur-reporteur tiendra lieu pour la durée du transport de titre de mouvement, les livraisons individuelles étant effectuées sous la responsabilité du groupeur-titulaire du contrat. Ce bulletin, conforme au modèle annexé au présent arrêté, devra mentionner obligatoirement le point de départ, le lieu de destination et le destinataire, la durée probable du transport, la quantité transportée et le numéro de l'attestation AR correspondante.

En aucun cas, ce bulletin de livraison ne pourra remplacer l'attestation AR, qui seule est valable pour la justification d'emploi par les meuniers des blés reportés.

Art. 2. — Les pièces prévues à l'article premier doivent être présentées à toute réquisition des agents habilités à contrôler l'application de la législation sur l'organisation et la défense du marché du blé.

Art. 3. — La délivrance frauduleuse de bulletins de livraison au-delà des quantités figurant sur les attestations AR attribuées aux bénéficiaires de contrats de reports entraînera l'annulation immédiate de ces contrats, sans préjudice des sanctions pénales.

## Encore la valeur boulangère des Blés

Il nous faut revenir sur cette très importante question.

Momentanément, tout l'effort d'amélioration paraît être demandé seulement au blé. Il nous semble que si la matière première est à la base d'une bonne mouture, la technique de cette dernière joue tout de même un rôle dans la préparation d'une farine de bonne qualité. La panification qui dépend autant du boulanger que de la farine exige dans 80 0/0 des cas une éducation professionnelle et une réforme des méthodes de panification généralement employées depuis la guerre.

La fabrication d'un bon, d'un excellent pain, comme il nous en faut rapidement et par toute la France, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, dépend donc à la fois du boulanger, du meunier et du cultivateur. C'est dans l'entente, dans la compréhension des intérêts mutuels et communs, qu'on fasse, de ces trois corporations, que réside la solution du problème.

Etudions rapidement chacun des trois facteurs :

La boulangerie ? Nous avons dit dans les lignes ci-dessus à peu près tout ce qu'il y avait à dire : amélioration des méthodes de panification, conscience professionnelle, emploi de farines de qualité améliorée.

La mouture : Il y aurait beaucoup à dire sur de nombreux cas particuliers de la mouture du blé en France. La meunerie industrielle sait travailler ses blés et améliorer constamment sa fabrication. Mais combien avons-nous rencontré de petits et moyens moulins qui restent encore trop routiniers. Nous désirons citer un exemple qui nous a frappé :

Dans l'extrême-ouest français, un meunier qui ne nous en voudra pas de faire son nom, dont l'usine triturait de 150 à 200 quintaux par jour, répudiait énergiquement tous les blés hybrides. Dans l'esprit de beaucoup de meuniers des régions françaises, les hybrides sont les ennemis et dans leur pensée, tous sont ramené à Vilmorin 23, l'hybride qui, d'après eux est la cause de tous leurs mauxheurs. Ce meunier donc moulaient les vieux blés de la région, Golden-drop, Téveson, etc., et fabriquaient des farines de qualité très faible (à peu près 60 de W). Inquiet de voir sa clientèle grignoter chaque jour par des usines industrielles cependant éloignées, il s'appliqua à chercher les raisons de sa non réussite et naturellement s'intéressa à sa matière première, à son blé et à la qualité de toutes les variétés cultivées dans la région.

Pour la déterminer, après plusieurs voyages, il fixa son choix sur un nouvel appareil allemand de détermination de la valeur boulangère des farines. Dès les premiers essais, il s'aperçut que les variétés de blé que commercialement il exportait de son département, par habitude, par on-dit, par routine, peut-être et aussi par prévention irraisonnée, étaient de beaucoup les meilleures. A l'aide

de cet appareil, il classa ces variétés, il connut la valeur des farines tirées de chaque passage de sa mouture. Il conditionna ses mélanges de blé, il classa les extractions différentes de sa fabrication. Deux mois après, avec les blés récoltés dans les environs immédiats du moulin, il fabriqua des farines d'un W moyen de 100 et reconquerra tout doucement sa clientèle.

Voici un exemple qui mérite d'être médité. Il n'en implique pas moins l'impérieuse nécessité pour le producteur d'améliorer, largement la qualité de sa production et nous en arrivons à :

La culture ? La culture peut et doit améliorer la qualité de ses blés. Elle a depuis un an ou deux seulement les éléments nécessaires pour le faire. C'est dire qu'il y a toute une éducation pour l'agriculture et qu'il faut agir avec circonscription et discernement pour que la question valeur boulangère soit acceptée par les producteurs.

Il y a momentanément deux écoles :

La première professée par certains meuniers et sélectionneurs : la valeur boulangère à tout prix, sans s'occuper du rendement ;

La seconde : plus généralement admise par de nombreux meuniers et sélectionneurs, qui se résume à ceci : la valeur boulangère oui, et obligatoirement, mais avec le rendement et la sécurité du rendement assurée.

Voyons les deux cas :

Dans le premier, le meunier désire voir le cultivateur cultiver des variétés de haute valeur boulangère et fait pression sur lui dans ce sens, mais s'en s'occupe du rendement. Or, dans la majorité des cas, les variétés ainsi poussées ne conviennent ni au sol ni au climat, sont insuffisamment fixées et sont sujettes à des accidents cultureux graves, échaudage, verse, rouilles sous leurs formes. Ces variétés diminuent les rendements d'une quantité variable, mais certaine. Le meunier pour inciter à les cultiver, profite de la situation difficile actuelle, passe avec le cultivateur un contrat de reprise au cours du blé de l'année suivante, mais sans majoration de prix. Tout le risque culturel est pour le producteur et si ces rendements sont l'an prochain de l'ordre de 10 à 15 quintaux de moins à l'hectare que ceux du voisin, tant pis pour lui.

Ceci relève sans doute d'un raisonnement quelque peu égoïste que nous pouvons résumer ainsi : Il y a momentanément trop de blé. C'est un moyen de réduire la quantité récoltée en améliorant la qualité. Tant pis si les frais généraux du cultivateur sont les mêmes, ceci n'a pas d'importance. Si cette pensée se généralisait, elle aurait deux inconvénients :

Le premier, ce serait de dégoûter irrémédiablement le cultivateur de la valeur boulangère ;

Le second, celui de nous menacer

## BARRIQUES NEUVES

Nous attirons l'attention de nos Syndiqués sur l'importance qu'il y a cette année à ne pas avoir de vin non logé, au moment des vendanges, afin d'éviter la débâcle des cours. Chacun sait que ces « non logés » causent préjudice à tous les vignerons et au commerce local, en faussant le marché.

Pour remédier à cette situation, le Syndicat Central se propose de fournir, à ses adhérents, des barriques neuves de châtaignier, de très bonne fabrication, en bois bien sec, avec paiement retardé, afin de permettre à chacun de vendre un peu de vin, avant de régler les fûts.

Barriques FORME NIMOISE, châtaignier, six cerclés en fer, quatre cerclés en bois, contenance 228 litres. Prix : 71 francs.

Barriques FORME NANTAISE, châtaignier, type courant. Prix : 75 francs.

Ces prix s'entendent franco gares grands réseaux, pour commandes en groupement (à titre indicatif on met 60 barriques dans un wagon). PAIEMENT A TROIS MOIS.

Nous pouvons fournir également, de provenance différente, des barriques en chêne, au prix de 95 francs, franco Nantes, en groupement.

Bien préciser le modèle désiré en commandant et transmettre les ordres d'urgence, au Syndicat, ou à nos Agents.

## Plus de Travaux pénibles à la Ferme

Le lavage du linge à la main est un travail pénible, les laveuses sont toujours plus rares; les machines à laver remédient à ces inconvénients.

Seulement il y a machines et machines; la machine à laver « EVE », des Etablissements ERNEST RONOT est le dernier cri dans cette fabrication.

Auxiliaire précieuse de la ménagère, elle manie le linge aussi délicatement qu'une main de femme... sans brosse. Le lavage est rapide, impeccable, sans usure.

Une BUANDERIE trouve son utilité dans tous les ménages, mais à la ferme, elle s'impose : nécessité d'avoir à tout moment de l'eau chaude en grande quantité.

La Buanderie en fonte, pendant longtemps en usage, était peu maniable, s'usait rapidement, se cassait au choc, était longue à chauffer, etc... La BUANDERIE « REX », que nous vous présentons, est en tôle d'acier galvanisé.

après fabrication, incassable, ne craint ni les chocs, ni les coups de feu, vous pouvez oublier d'y mettre de l'eau sans danger; elle chauffe plus vite et utilise tous combustibles, même des morceaux de bois de forte dimension. Donc plus économique, plus pratique. Vous pouvez y préparer la nourriture des animaux, même l'utiliser pour vos conserves de légumes, de fruits et pour tous autres usages domestiques. Vous pouvez avoir des contenances de 50 à 500 litres.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

## Destruction des Guêpes

Mon procédé est rapide, simple, pas dangereux et peu coûteux, de notre invention (mes frères et moi, quoique n'ayant pas demandé de brevet d'inventeur), car c'est en passe-temps, un jour de mauvais temps, que, envahis de nids de guêpes, dans les granges et les galeries, nous essayâmes ce procédé.

Le procédé consiste en ceci : Les nids de guêpes étant ordinairement suspendus et munis d'une enveloppe en forme de poire, la pointe en bas où se trouve la porte, il suffit de mettre un demi-verre de carbonyl dans un petit récipient : vieux bol, casserole, louche, boîte à conserve plate, etc.; le tenir sous le nid en ayant soin d'en faire jaillir l'orifice dans le liquide; aussitôt le nid se trouve imbibé entièrement et les guêpes sont asphyxiées. Il faut choisir un moment de repos des guêpes : jours de pluie ou nuit.

Pour les nids sous terre, bien repérer le trou, et se servir d'un vase plat (boîte à sardines); au moment le plus tranquille, approcher lentement et appliquer la boîte sans dessus dessous sur le trou et l'enfoncer avec le talon, afin que les guêpes ne puissent sortir de suite; en une heure la destruction est complète. Ce procédé a l'avantage d'atteindre la reine, qui est la seule raison d'existence du nid.

## Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 6 août. — Basse-Goulaine, Nozay.

Mardi 7. — Blain.

Mercredi 8. — Nantes, Châteaubriant, Guémené-Penfao.

Jeudi 9. — Aigrefeuille, Ancenis.

Vendredi 10. — Petit-Mars, Sainte-Pazanne, Blain, Donges.

Samedi 11. — Brains, Guérande.



**ECONOMISEZ**  
aussi sur l'huile pour autos  
en adoptant

**OLAZUR**  
de DESMARIS FRERES  
vendue le bide de 2 litres :

16 francs.  
Bidon perdu.

## Le réglage de la Batteuse

Beaucoup de batteurs, se rendant compte du rendement défectueux de leur batteuse, incriminent les constructeurs; ils ont généralement tort et ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Le réglage seul laisse à désirer et il leur est facile d'y remédier. En tout premier lieu, la machine à battre doit être parfaitement de niveau, chose aisément contrôlable au moyen d'un fil à plomb. Pour éviter que l'équilibre se perde pendant la marche, il est avantageux de choisir un emplacement solide où le tassement du sol ne sera pas à craindre : une cour pavée, par exemple.</

# LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit  
PAR  
MAX DU VEUZIT

Enfin, ne vous découragez pas, petite amie, je crois que nous tenons le fil ! Bernard et moi avons été contents de constater que le Colonel ne nous oublie pas. C'est que les jours s'écoulent bien lentement à présent que je suis inactive et qu'il ne me reste plus qu'à attendre le résultat des démarches du Colonel.

Si, seulement, elles réussissent ! Je crains tant qu'il ne soit sur une fausse piste.

22 Juin. — Monsieur Spinder est de retour depuis hier, paraît-il. C'est la voisine qui soigne Bernard qui lui a annoncé hier soir. Il n'est pas seul à ce qu'il paraît et la femme n'a pas manqué de me mettre au courant des qu'elle m'a vue.

— Pensez, mademoiselle, qu'il ramène avec lui deux espèces de grands diables

noirs comme des démons, avec des yeux gros comme le poing et des dents longues comme des doigts.

— Je reconnais le portrait, a fait Bernard qui malgré sa faiblesse s'amuse à taquiner la brave femme. Ce sont bien des démons venus de l'enfer, même qu'en Algérie on les appelle des moricauds.

— Ce sont des nègres ! m'écriai-je amusée.

Mais la femme ne riait pas.

— Jésus, Maria ! Je ne sais pas quel nom ils portent, mais sûr que ce ne sont pas d'honnêtes chrétiens !

— Monsieur Spinder a-t-il ramené avec lui d'autres personnes ? demandai-je.

— C'est probable car il était suivi d'une multitude de caisses et de colis. Peut-être contenaient-ils encore deux ou trois douzaines de gorilles semblables aux deux autres... c'est probable qu'on ne doit pas permettre à ces gens-là de voyager dans les trains.

Cette fois, Bernard et moi ne pûmes contenir notre hilarité.

— Bien, bien, reprit la femme un peu offusquée de notre gaité ; quand vous les verrez, vous direz comme moi qu'il y a au pays assez de braves gens pour faire le service au château sans qu'on impose aux honnêtes gens le voisinage et la vue de pareils sacs de charbon.

— Bah ! fit Bernard. Lorsqu'ils seront bien débarbouillés, vous n'y penserez plus.

— Eh bien ! s'il n'y a que moi pour leur

donner l'eau et le savon !... Quand je suis partie, Sauvage taquinait encore la voisine avec ses deux amis moricauds.

25 Juin. — Depuis deux jours, je tremble Bernard soucieux.

Je remarque qu'il semble gêné en ma présence. Il garde le silence, de longs moments, quand je suis là et si je lui parle de mon père, du colonel, de nos projets, il secoue pensivement la tête sans répondre.

Saurait-il quelque chose de nouveau et craindrait-il de me le révéler ?

Mais non, je suis folle de m'inquiéter si facilement. Sauvage est affaibli par la maladie et son état est cause de cette dépression morale qui me fait douter de lui.

29 Juin. — J'ai fait tantôt la connaissance d'un étranger au pays.

Et dans quelles dangereuses circonstances !

J'en frémis encore, en y pensant ! Pour aller voir Bernard, j'avais pris aujourd'hui, la charrette anglaise attelée de Mylord, car Mascotte est toujours incapable de sortir.

En le quittant, au lieu de revenir directement aux Torrelles, je suis passée par la route d'Autrebec afin d'y visiter une famille pauvre que ma mère entretenait.

Ma charrette allait au pas car la côte est raide à monter.

Devant moi, un monsieur très grand, très mince, marchait posément, les mains nues derrière le dos.

Tout de suite, j'avais remarqué cette silhouette qui répondait au signalement de mon père.

Depuis quelque temps, je dévisage tous les hommes qui sont grands et minces... Comme il y en a quand on fait attention !

Donc celui de tantôt avait attiré mon regard et comme je ne le voyais que de dos, je donne un léger coup de fouet à Mylord pour accélérer son allure.

Mais voici que justement, du talus à peine marqué de la route, débouche un troupeau de bœufs que je n'avais pas vus venir, cachés-ils étaient par une épaisse haie d'aubépin.

Devant cette avalanche de ruminants, mon cheval s'effraie. Il recule, se cabre, parvient même à se dresser sur son train de derrière, assez haut pour que je perde sa maîtrise.

Je pousse un cri perçant et l'éche les guides que, consciente du danger, pourtant, j'essaie en vain de ressaisir.

Les bœufs effrayés se précipitent à la débânde.

Leur désarroi augmente l'effolement de Mylord.

Il fonce des ruades et, finalement, recule bien qu'une roue de la charrette gravis un tas de cailloux et que, précipitée de son siège, je me crois morte.

Mais mon corps inanimé ne tombe pas

sur la route. Deux bras solides m'ont saisie au vol et délicatement déposée en lieu sûr.

Et pendant que sous l'empire de l'émotion, je perds tout à fait connaissance, mon sauveur s'élance à la tête du cheval, le saisit aux naseaux et, après quelques instants de lutte, parvient à le maîtriser.

Quand je repris mes sens, j'avais encore l'impression d'être dans la voiture et j'éprouvais la sensation d'un siège branlant qui se renverse en arrière.

Pourtant, un homme penché sur moi essayait de me ramener en équilibre un journal près de mon visage décoloré.

Voyant que je remuais faiblement, il entourait mes épaules de son bras et me soutint.

— Oh souffrez-vous, madame ? Etes-vous blessée.

Cette voix anxieuse me fit ouvrir les yeux tout à fait et je reconnus l'inconnu qui me soutenait devant moi, tout à l'heure.

M'attendant compte que je lui devais la vie, j'essayai de lui sourire et de le remercier.

Je devais être très pâle car il répéta : — Je vous en prie, rassurez-moi. Ou souffrez-vous, madame ?

— Je n'ai pas mal, bégayai-je.

— Vous n'êtes pas blessée ?

— Je ne crois pas... je me sens très faible, mais c'est la peur.

— Dieu soit loué ! J'ai bien cru que c'en était fait de vous !

Je compris ce qu'il voulait dire et fermai les yeux en frissonnant.

Il crut à un second évanouissement car il se mit à genoux près de moi et son bras me soutint plus fermement.

Mais ce n'était qu'une dernière faiblesse nerveuse que quelques larmes, malgré moi répandues, calmèrent vite.

Bientôt, je me remerciai de tout mon cœur celui à qui je devais la vie. Il parut gêné de l'explosion de ma reconnaissance.

— Oh ! je vous en prie, madame, protestai-je. N'excusez pas mon mérite. Je n'ai fait que mon devoir tout simplement. Je n'ai eu que la peine de vous recevoir dans mes bras et de vous déposer sur l'herbe.

— Vous m'avez sauvé la vie. Sans vous j'étais perdue !

— Ce qui me frappe le plus en cette affaire, reprit-il en déviant légèrement la conversation, c'est l'attitude de ce bœuf. Il ne s'est précipité que de ses bœufs qu'il avait du mal à rassembler, et il était furieux comme si votre cheval était cause de tout le mal ! Ces paysans sont véritablement étranges. Leurs bêtes passent avant tout et la vie des gens ne leur paraît qu'un accessoire !

— Mon cheval est-il blessé ? demandai-je avec inquiétude.

— Il se mit à rire.

— Comment, vous aussi, Madame ! Votre première pensée est pour votre cheval !

(A suivre)

## Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents  
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,  
2, rue Scribe, Nantes  
Tarif : 5 francs par annonce et  
pour une seule insertion

### OFFRES

92. — A vendre BARRIQUES, DEMI-BARRIQUES ou DEMI-MUIDS, neufs ou d'occasion. Prix intéressants suivant quantités. Daniel Baillet, 79, quai de la Fosse, Nantes.

95. — A louer, à Bouaye, pour le 1<sup>er</sup> novembre prochain, BORDERIE avec maison et servitudes, 1 ou 2 hectares de vignes, 4 ou 6 hectares de terre et prés ; contenance à la volonté des preneurs, à moitié fruit ou à prix certain. S'adresser à M. d'Huileau, notaire à Bouaye, ou à M. Théodore Bridier, à Beaulieu, par Bouillé-Lorez (Deux-Sèvres).

96. — A louer, à Saint-Sébastien-sur-Loire, PETITE FERME de 19 hectares, à Saint-Herblain, pour la Toussaint 1935. Prendre adresse au Syndicat.

97. — A vendre, BARRIQUES NANTAISES neuves, chêne ou châtaignier ; DEMI-MUIDS usagés, bon état ; BARRIQUES usagées bon état. S'adresser à M. E. Dabin, tonnelier, à Saint-Fiacre (L.-L.).

98. — A louer, à Saint-Sébastien-sur-Loire, PETITE FERME de 5 hectares, libre la Toussaint prochaine. Prendre adresse au Syndicat.

99. — A vendre : 1<sup>er</sup> UN FUSIL DE CHASSE « Hammerless », calibre 16, avec fourreaux et nécessaire. 2<sup>o</sup> UN ACCORDEON. S'adresser au Syndicat.

100. — A vendre, TONNES, BARRIQUES neuves et d'occasion, tous genres, très bon choix, prix modéré. S'adresser Henri Luzet, tonnelier, Saint-Julien-de-Concelles.

DEMANDES

88. — MENAGE, 30 ans, demande place ; homme cultivateur-vigneron, femme basse-cour. S'adresser au Syndicat.

90. — MENAGE, 24 ans, un enfant, cherche place ; homme toutes mains, femme ferait petit emploi. Libre 1<sup>er</sup> septembre. S'adresser au Syndicat.

91. — Je cherche MENAGE vacher, avec ou sans enfants, pour île en Loire. Passage au 100 mètres. Logé, chauffé, éclairé, trois barriques à l'année. Références exigées. S'adresser au Syndicat qui transmettra.

## Prix-Courant (DETAIL)

### Alimentation du Bétail

|                                                                    |          |
|--------------------------------------------------------------------|----------|
| Rémouillage de fèves.....                                          | 50 »     |
| Riz Saigon n° 1.....                                               | 64 »     |
| Graines de Betteraves (nous consulter).                            |          |
| Brusures de Riz.....                                               | manque   |
| Issues de Riz.....                                                 | 55 »     |
| Farine de Manioc.....                                              | 75 »     |
| Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ..... | 74 »     |
| Farine Arichide « Armor » qualité courante.....                    | 70 »     |
| Farine « extra-blanche ».....                                      | 75 »     |
| Farine « Kystett ».....                                            | 175 »    |
| Farine lactée T. T.....                                            | 175 »    |
| Mais pour volailles.....                                           | au cours |
| Tourteau Coprah, en plaques.....                                   | 72 »     |
| Tourteau amélioré Chepteline.....                                  | 83 »     |

### Produits des Etablissements Arsène Bertin

#### ALIMENTATION GENERALE

Provonde « Sucreff » n° 1... 67 »  
« Sucreff » n° 2... 65 »

#### ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet n° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse, logé 81 »  
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine, tourte) logé 85 »

#### ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 81 »  
Optima pour porcelets et truies..... 101 »  
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

#### ALIMENTATION DES BOEUFs VACHES ET VEAUX

Optima lait :  
cordon vert..... logé 70 »  
cordon rouge..... logé 88 »  
Optima engraissement :  
pour bœufs..... logé 84 »  
Optima veaux d'élevage :  
cordon vert..... logé 75 »  
cordon rouge..... logé 88 »  
Farine lactée Optima  
pour veaux, le sac de 5 kil... 11 »  
Quantité importante, nous consulter

#### Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

## Aliments pour Volailles et Lapins

|                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| Farine de poisson.....                | 165 » |
| Granulé condensé.....                 | 115 » |
| Grande Pondeuse.....                  | 130 » |
| Farine de viande alimentaire.....     | 165 » |
| Farine d'os alimentaire.....          | 87 »  |
| Coquilles huîtres, broyées.....       | 55 »  |
| Les 100 kilos logés sur wagon Verton. |       |

### Aliments mélassés

|                                                               |      |
|---------------------------------------------------------------|------|
| Mélasse Say.....                                              | 69 » |
| Son mélassé Say.....                                          | 66 » |
| Paille mélassée Say, 50 %.....                                | 60 » |
| Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes. |      |

### Société anonyme «Ovox»

|                                                                |       |
|----------------------------------------------------------------|-------|
| Boulettes « OVOX » n° 1 pour pondeuse.....                     | 117 » |
| N° 2 pour sujets en croissance.....                            | 122 » |
| N° 2 bis, pour poussins.....                                   | 150 » |
| N° 2 ter, pour poussins.....                                   | 130 » |
| N° 3, pour poultes en mue.....                                 | 130 » |
| Coquilles d'huîtres, logées.....                               | 61 »  |
| Boulettes « LAPON », logées.....                               | 98 »  |
| Farine de viande, logée.....                                   | 190 » |
| par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 2.50 non reprises. |       |

### Huiles Comestibles

#### Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE  
Logée en estagnons, franco gare  
Les 5 lit. : 47 fr. 50. Les 10 lit. : 91 fr.

#### HUILE « LA DELICATE »

|                     |       |
|---------------------|-------|
| 5 litres logés..... | 25 25 |
| 10 — — — — —        | 49 50 |

### Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares. Les tonnelets de 30 et 50 litres sont facturés 25 et 50 francs et repris, si retournés franco à l'usine, en bon état. Les fûts de 100 et 180 kilos sont gratuits, ainsi que les emballages de graisses.

#### Pour Machines Agricoles :

|                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| Demi-fluide.....                    | 3 » 30 |
| Epaissie.....                       | 3 » 30 |
| P <sup>e</sup> cylindre vapeur..... | 3 » 40 |
| P <sup>e</sup> transmissions.....   | 3 » 30 |
| P <sup>e</sup> Moteur Electr.....   | 4 » 40 |
| Pour Ecrèmeuses :                   |        |
| H. de vaseur jaune.....             | 3 » 30 |
| Blanche pure.....                   | 4 » 40 |

## Pour Moteurs et Autos :

|                                                                                            |      |      |      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Très fluide (Ford).....                                                                    | 3 70 | 3 90 | 4 50 |
| Fluide, 1/2 fluide.....                                                                    | 4 »  | 4 20 | 4 80 |
| 1/2 épaisse.....                                                                           | 4 20 | 4 40 | 5 »  |
| Epaissie.....                                                                              | 4 50 | 4 70 | 5 30 |
| Huile Notre épaisse pour boîtes de vitesses.....                                           | 4 »  | 4 20 | 4 80 |
| Huile « Evergreen » toujours verte, supérieure, fluide, demi-fluide, huile-mi-épaisse..... | 7 »  | 7 20 | 7 80 |
| Huile de ricin pure.....                                                                   | 8 »  | 8 20 | 8 80 |
| Huile pour Moteur Diesel.....                                                              | 5 90 | 5 30 | 6 40 |

### Chauvres

Les marchés se maintiennent fermes à l'origine malgré l'absence de transactions. On signale, notamment en chaux de Bologne, une assez bonne qualité de la nouvelle récolte dans le district non endommagé par la tempête de dernière. En chaux de Naples, les premiers échantillons ne semblent pas donner toute satisfaction tant en couleur qu'en qualité.

#### On cote :

|                                         |             |
|-----------------------------------------|-------------|
| Bologne N.B.....                        | 440 par fer |
| Marché français Marnes.....             | 280 départ  |
| Marché français Baumont-sur-Sarthe..... | 250 départ  |

### Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1000 kilos :

|                                                            |           |
|------------------------------------------------------------|-----------|
| Paille de blé en bottes.....                               | 210 à 215 |
| Paille de blé pressée.....                                 | 205 à 210 |
| Foin nouveau, les 500 kilos suivant région et qualité..... | 90 à 110  |

### Légumes et Primeurs

#### MARCHE DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 1<sup>er</sup> août.

Aubergines, le kilo, 3 fr. — Artichauts, la douzaine, 6 fr. — Betteraves, la douz. 12 fr. — Carottes, le paquet, 0 fr. 80. — Céleri blanc, le paquet de six, 3 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. — Concombres, la douzaine, 6 fr. — Cresson, la douzaine, 5 fr. — Chénopodes, la douzaine, 6 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Haricots verts, le kilo, 5 fr. — Laitues, les vingt 4 fr. — Melons, la pièce, de 2 à 4 fr. — Navets, le paquet, 2 fr. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50. — Oignons, le kilo, 1 fr. — Pommes, le kilo, 4 fr. — Potirons, la douz. 6 fr. — Radis, le kilo, 3 fr. — Romanesco, les douze, 2 fr. — Salsifis, le kilo, 5 fr. — Scorsonères, le paquet, 2 fr. 50. — Tomates, le kilo, 1 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 70.

#### MARCHE DES INNOCENTS

Paris, le 1<sup>er</sup> août.

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise en vrac : Hollande de Bretagne, 60 fr. ; Hainaut de Paris, 30 fr. ; du Loiret, 100 fr. ; Mayotte de Bretagne, 58 fr. ; Paimpol, 60 à 62 ; Saucisse rouge grosse, 55 à 60 ; toutes ventes, 75 à 78 ; Early Satin, 58 ; Fin de Sicile de Bretagne, 56 ; Eerste-lingen Nord, 60 ; de la Sarthe, 60 ; de Paris en culture, 60 à 65 ; Idéal Nord, 58 ; Rouen jaune de Bretagne, 52 à 53 ; Rosa Morillon, 85.

#### CAROTTES

Marché calme, prix soutenus. Aux 100 kilos wagons départ, marchandise en vrac : Auxonne, 37 ; Laon-Plage (Nord), 30.

NAVETS. — Pas d'offres.

OIGNONS. — Une petite demande soutient les cours. Aux 100 kilos wagons départ, marchandise en vrac : Auxonne, 33 ; Albi, 30 ; Cavaillon, 22 à 33 ; Aubagne, 38 ; Vénégé, 52 ; Agen, 40 fr.

#### Grains et Farines

Voici les Contrats officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 2<sup>e</sup> août.

Farine de froment (cours préférentiel) Blé nouveau (cours officiel), 108  
Avoines grises ou noires..... 55  
Avoines bigarrées..... 48  
Sarrasin Bretagne..... 109  
Sarrasin Loire-Poitou..... 111  
Orge indigène..... 49  
Son bonne fabrication..... 49

Ces prix s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

### Cours du Bétail

#### SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 27 juillet

VEAUX : 457. — Le kilo sur pied : 3,75 à 5 fr. ; Pour les kilos payables : De vant : 1<sup>re</sup> qualité, 2 à 2,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 1,50 à 2 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 1 à 1,50. — Derrière : 1<sup>re</sup> qualité, 4,25 à 4,75 ; 2<sup>e</sup> qual., 3,25 à 3,75 ; 3<sup>e</sup> qual., 2,25 à 2,75. — MOUTONS : 422. — Le demi-kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 7 à 8 fr. ; 2<sup>e</sup> qual., 6 à 7 fr. — AGNEAUX : — Sans tarif.

#### SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 457. — Le kilo sur pied : 3,75 à 5 fr. ; Pour les kilos payables : De vant : 1<sup>re</sup> qualité, 2 à 2,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 1,50 à 2 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 1 à 1,50. — Derrière : 1<sup>re</sup> qualité, 4,25 à 4,75 ; 2<sup>e</sup> qual., 3,25 à 3,75 ; 3<sup>e</sup> qual., 2,25 à 2,75. — MOUTONS : 422. — Le demi-kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 7 à 8 fr. ; 2<sup>e</sup> qual., 6 à 7 fr. — AGNEAUX : — Sans tarif.

#### Lins teillés

On cote tous à terre moyens, marchandise rendue :

Bergues..... 410 »  
Bretagne (Côtes-du-Nord)..... 460 »  
Courtrai..... 425 »

## NOS MERCURIALES

### Grains et Farines

Voici les Contrats officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 2<sup>e</sup> août.

Farine de froment (cours préférentiel) Blé nouveau (cours officiel), 108  
Avoines grises ou noires..... 55  
Avoines bigarrées..... 48  
Sarrasin Bretagne..... 109  
Sarrasin Loire-Poitou..... 111  
Orge indigène..... 49  
Son bonne fabrication..... 49

#### Cours du Bétail

#### SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 27 juillet

VEAUX : 457. — Le kilo sur pied : 3,75 à 5 fr. ; Pour les kilos payables : De vant : 1<sup>re</sup> qualité, 2 à 2,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 1,50 à 2 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 1 à 1,50. — Derrière : 1<sup>re</sup> qualité, 4,25 à 4,75 ; 2<sup>e</sup> qual., 3,25 à 3,75 ; 3<sup>e</sup> qual., 2,25 à 2,75. — MOUTONS : 422. — Le demi-kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 7 à 8 fr. ; 2<sup>e</sup> qual., 6 à 7 fr. — AGNEAUX : — Sans tarif.

#### SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 457. — Le kilo sur pied : 3,75 à 5 fr. ; Pour les kilos payables : De vant : 1<sup>re</sup> qualité, 2 à 2,50 ; 2<sup>e</sup> qual., 1,50 à 2 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité, 1 à 1,50. — Derrière : 1<sup>re</sup> qualité, 4,25 à 4,75 ; 2<sup>e</sup> qual., 3,25 à 3,75 ; 3<sup>e</sup> qual., 2,25 à 2,75. — MOUTONS : 422. — Le demi-kilo : 1<sup>re</sup> qualité, 7 à 8 fr. ; 2<sup>e</sup> qual., 6 à 7 fr. — AGNEAUX : — Sans tarif.

#### Lins teillés

On cote tous à terre moyens, marchandise rendue :

Bergues..... 410 »  
Bretagne (Côtes-du-Nord)..... 460 »  
Courtrai..... 425 »

## PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

On cote par balles pressées, haute densité aux 100 kilos départ Centre, Ouest, Nord, Est :

Paille de blé, 9,50 à 12,50 ; d'avoine, 8 à 11 ; d'orge ou escourgeon, 7,50 à 9,50.

Foin, 34 à 38 ; Luzerne, 35 à 38 ; Trèfle, 33 à 34.

### Cours des Vins

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Muscadel, la barrique..... | 700 à 800 |
| Gros-plait.....            | 250 à 350 |
| Selsbès.....               | 275 à 325 |
| Obélos.....                | 250 à 300 |
| Noah.....                  | 175 à 225 |

### MARCHÉS REGIONAUX

#### NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Bœuf. — 1<sup>re</sup> catégorie, 5,50 à 11 fr. ; 2<sup>e</sup> caté., 1,50 à 2 fr. ; 3<sup>e</sup> caté., 1 franc.

Veau. — 1<sup>re</sup> catégorie, 4,50 à 8 fr. ; 2<sup>e</sup> caté., 4,50 ; 3<sup>e</sup> caté., 3 à 4 francs.

Mouton. — 1<sup>re</sup> catégorie, 9 fr. ; 2<sup>e</sup> caté., 7 à 8 francs ; 3<sup>e</sup> caté., 5 fr.

Porc. — 4,50 à 7 fr. 50.

Beurre. — 7 à 8 fr. 50.

Oufs. — La douzaine, 3 fr. 00 à 4 fr.

Lapins. — 5 francs.

Poulets. — 7 à 7 fr. 50.

#### ANGENIS

Poulets, le demi-kilo, 4 à 4,50 ; canards, 2,50 à 3 ; lapins, 1,75 à 2 ; pigeons, la couple, 13 à 12 ; œufs, la douzaine, 3,50 à 4 ; beurre, le litre, 8,50 à 9 ; veaux, le kilo, 2,25 à 3 ; porcs, 4 ; porcs de lait, 45 à 50.

#### CANDE, 30 juillet.

Orge, 65-70 fr. les 100 kilos ; avoine, 60 à 65 fr. ; Paille, 300 à 215 fr. les 1000 kilos foin, 320 à 400 fr. ; Poules, la couple, 22 à 25 fr. ; poulets, la couple, 18 à 24 fr. ; canards, la couple, 20 à 26 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 10 fr. ; pigeons, la couple, 9 à 10 fr. ; oies, la couple, 25 à 35 fr. ; œufs, la douzaine, 3 à 3,50 ; beurre, le litre, 9 fr. ; Porcs gras, le kilo, 4 à 4,40 ; porcs maigres, la pièce, 130 à 260 fr. ; porcelions, la pièce, 25 à 50 fr.

#### BLAIN, 1<sup>er</sup> août.

Blé nouveau, 108 fr. ; blé de l'année dernière, 131 fr. ; sans affaires ; seigle, 61 à 66 fr. les 100 kilos ; orge, 60 à 65 fr. ; avoine, 52 à 57 fr. ; sarrasin, 100 à 105 fr. (la prochaine récolte se présente mal). Fourrages : pailles, 20 à 110 fr. foin nouveau, 115 à 140 fr. (en hausse par suite du manque de fourrage vert). Farines, 170 à 171 fr. ; sarrasin, 15 à 50 fr. (en hausse). Beurre (cours libre), 8,50 à 9,50 la livre (hausse) ; œufs, 3 à 3,50 la douzaine ; lait, 120 le litre (en hausse de 10 centimes).

#### Volailles : poulets, 22 à 40 fr. la couple, suivant qualité (6,50 à 7 fr. la livre viv) ; canards, 15 à 22 fr. pièce ; lapins, 7 à 22 fr. (5 à 5,50 le kilo viv) ; pigeons, 9 à 10 fr. la paire. Cidre, 90 à 130 fr. la barrique de 220 litres, suivant usage ; droits de circulation en sus ; au détail, 0,90 à 1 fr. la litre. Bestiaux sur pied : bœufs,